

## Rapport de la commission du Conseil communal sur le préavis municipal 14/09 concernant la vente d'une parcelle en zone industrielle.

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 14/09 s'est réunie le lundi 7 septembre 2009 à 19h00 à la Maison de commune.

La commission était composée de :  
M. François Chamot  
M. Enrico Thomas  
M. Claude-Alain Stuby (rapporteur)

Christian Bays et Daniel Jordil, municipaux nous ont présenté le projet, ils ont répondu de manière détaillée à toutes nos questions et nous les en remercions.

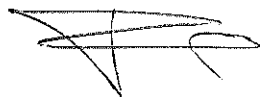
La vente de cette parcelle s'inscrit dans la stratégie de développement communal. En effet, certaines entreprises souhaitent s'installer à Palézieux sur de grandes surfaces. Depuis plusieurs années cette parcelle ne trouve pas d'acquéreur. La société Streetbox S.A. propose ses halles à des PME tel que : mécanicien, électricien, sérigraphe, ... ou attribués à d'autres activités ou services. Certaines de ces PME déposeraient leur raison sociale et ainsi paieraient leurs impôts à la commune.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, la commission recommande aux membres du Conseil Communal :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la société Streetbox S.A. à Granges-Paccot la parcelle RF 413 de 2507 m<sup>2</sup> au prix de fr. 60.— par m<sup>2</sup> soit un total de fr. 150420.—
2. de requérir l'inscription d'un droit de réméré de 4 ans ;
3. de requérir l'inscription d'un droit de préemption de 10 ans ;
4. de surseoir à l'obligation de déposer une raison sociale ou une succursale sur le territoire communal.

Pour la commission :

M. François Chamot



M. Enrico Thomas



M. Claude-Alain Stuby

